

Appel à projet Terrain communal à bâtir

Rue du Stade -Allée du Pré Pignard à VIGY

OBJET

Terrain libre de construction à vendre rue du Stade à Vigy pour le développement d'un projet de logements collectifs d'un maximum de 22 unités de logement.

SUPERFICIE

Parcelle identifiée au PVA d'une contenance de 29, 84 ares.

SITUATION

A 15 kms de Metz, ce terrain nu est idéalement placé en cœur de village. Positionné entre la rue du Stade et l'Allée du Pré Pignard, il se situe à proximité directe des écoles, d'une aire de jeux, d'une micro-crèche, des services médicaux et des commerces.

PROGRAMME ATTENDU

- Immeubles collectifs de maximum R+1+combles ou attique. Autres critères suivant le règlement de la zone 1AU secteur 1AUa du Plan Local d'Urbanisme en vigueur
- 22 appartements maximum
- Granulométrie adaptée destinée à répondre à une demande conséquente notamment de foyers monoparentaux, de famille avec 1 à 2 enfants, de personnes seules ou de jeunes couples voulant s'installer/rester sur la commune.

Type d'appartement	Clé de répartition
T1-T2	min 15 et max 30%
T3	min 35 et max 45%
T4	min 35 et max 45%

ACCES

L'accès carrossable se fera par une voie publique à créer depuis l'allée du Pré Pignard ; ainsi la circulation des voitures de votre projet ne sera pas reportée sur la rue du Stade.

AUTRES CRITERES

- Mobilité douce : une connexion piétonne privée sera à assurer entre votre projet et la rue Stade. C'est un axe privilégié des écoliers se rendant à pied aux écoles.

NB : la rue du Stade est actuellement coupée en deux pour éviter toute circulation automobile autre que les quelques maisons existantes et la micro-crèche.

- Intégration paysagère : réalisation d'une haie dense de 2m de hauteur entre le projet et la parcelle 688 au nord (micro-crèche) ainsi que le long de la rue du Stade ; cette dernière pouvant être interrompue pour permettre l(es) accès piétons.
- Intégration urbanistique et architecturale : par souci de cohérence la mairie accordera une attention particulière à l'insertion du projet dans le site ainsi qu'à la conception urbanistique et architecturale de votre projet notamment sur la phase permis de construire.



Nous demandons aux candidats de fournir :

- Au moins 2 références du même type
- Le candidat remettra un plan d'esquisse présentant plan masse au 500^e minimum, coupes et insertion 3D
- Concepts généraux et énergétique
- Gestion et traitement du stationnement sur le site
- Un rdv sur site avec la mairie sera obligatoire avant le dépôt de candidature

Les documents à disposition du candidat sur demande :

- Le plan dwg du site avec levé topographique
- Règlement du secteur 1AUa de la zone 1AU du PLU.
PLU en vigueur téléchargeable sur le Géoportail de l'urbanisme → <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>

